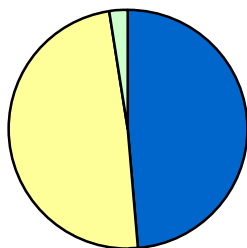


FORMATION INITIALE AIDE-SOIGNANT

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation
conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant



■ Formation théorique ■ Formation clinique
■ Evaluation

Public concerné :

Être âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation.

Apprentis

Niveau minimum requis :

Sans condition de diplôme

Sélection par dossier et entretien

Voie de la VAE

Durée :

44 semaines

Date :

Session 1

Du 01/09/23 au 26/07/24

Session 2

Du 09/01/24 au 06/12/23

Groupe :

30 élèves par session

Coût :

Cursus complet : 6 160€ (hors coût AFGSU)

Cursus partiel : en fonction des modules à valider

Inscription :

Session 1 :

Du 03/04/2023 au 07/06/2023

Session 2 :

Du 07/09/2023 au 31/10/2023

Le métier d'aide-soignant :

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile.

L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'État dans le cadre de l'article R. 4311-4 du code de la santé publique.

Contenus pédagogiques :

- Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) 35h
- Suivi pédagogique individualisé des apprenants 7h
- Travaux personnels guidés (TPG) 35 h
- Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
- Module 2 : Repérage et prévention des situations à risque
- Module 3 : Évaluation de l'état clinique d'une personne
- Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement
- Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
- Module 6 : Relation et communication avec les personnes et leur entourage
- Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
- Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés
- Module 9 : Traitement des informations
- Module 10 : Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques

Organisation de la formation :

44 semaines de formation théorique et clinique (1 540 heures) :

⌚ 770 heures de cours (22 semaines)

⌚ 770 heures de stage (22 semaines)

Méthodes pédagogiques :

- Cours magistraux
- Travaux Dirigés
- Travaux de groupe
- Ateliers de simulation en santé
- FOAD
- Visioconférence
- Retours d'expérience

Matériel et supports :

Vidéoprojecteur, Multimédia, documents imprimés

Questionnaires : attentes, évaluations des acquis (questionnaire) et de la satisfaction

Intervenants :

Infirmières formatrices de l'IFAS
Vacataires
Professionnels de santé

Référente handicap :

Nathalie JACQUET
☎ 02.48.63.36.37
@ njacquet@ch-stamand.fr

Informations pratiques :

📍 IFAS - 82 rue Jean Moulin
18200 St-Amand-Montrond

☎ 02.48.63.36.37

@ ifas@ch-stamand.fr



<https://0180913v.etab.giprecia.org>

Les compétences :

Blocs de compétences	Compétences
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
Bloc 5 - Travail en équipe pluri- professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

Les stages

La formation en milieu professionnel comprend des périodes de stages définies en fonction du cursus et de l'expérience de l'élève.

Ces périodes peuvent être effectuées dans différentes structures, publiques ou privées....

Évaluations & Certification

L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt à chaque module de formation constituant le bloc de compétences.

Le diplôme d'État d'aide-soignant s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétences acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel.

DIPLÔME RECONNU DE NIVEAU 4